

**MALAUQUES HABITAT**  
**Société à Responsabilité Limitée**  
**Au capital de 1.000 euros**  
**Siège social : 23 rue des Vieux Jardins**  
**84410 FLASSAN**  
**987 429 594 RCS D'AVIGNON**

---

**PROCES-VERBAL**  
**DE L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE ANNUELLE**  
**DU 21 JUIN 2025**

Le vingt et un juin deux mille vingt-cinq à neuf heures, les associés de la société « MALAUQUES HABITAT » se sont réunis en assemblée générale ordinaire annuelle au siège social, sur convocation de la Gérance.

Chaque associé a été convoqué par voie électronique en date du 6 juin 2025.

Sont présents :

- |   |             |
|---|-------------|
| . ICARD Lionel, Propriétaire d'une part   | ci : 1 part |
| . ICARD Nathalie, Propriétaire d'une part | ci : 1 part |
| . ICARD Hugo, Propriétaire d'une part     | ci : 1 part |

Sont représentées :

- . La SARL IMMOBILIÈRE ICARD, représentée par Monsieur ICARD Hugo en sa qualité de gérant, Propriétaire sept cent-quatre vingt-dix-huit parts,

**SARL MALAUQUES HABITAT** ci : 798 parts  
23, rue des Vieux Jardins  
84410 FLASSAN  
Tél: 06 62 56 14 63  
987 429 594 R.C.S. AVIGNON

. La SARL IMMOBIELIERE NATHY, représentée par Monsieur ICARD Hugo en sa qualité de gérant, Propriétaire cent-quatre vingt-dix-neuf parts,

ci : 199 parts

**Total égal au nombre de parts composant le capital social : 1.000 parts**

**Monsieur ICARD Hugo, préside la réunion en sa qualité de co-gérant.**

Le Président constate que l'assemblée générale est régulièrement constituée et elle peut valablement délibérer.

Le Président rappelle ensuite que l'assemblée est appelée à statuer sur l'ordre du jour suivant :

- Approbation des comptes annuels de l'exercice clos le 31 décembre 2024 ;
- Quitus du dirigeant ;
- Affectation du résultat ;
- Poursuite de l'activité ;
- Pouvoir en vue des formalités.

Personne ne demandant plus la parole, le Gérant met successivement aux voix les résolutions inscrites à l'ordre du jour.

**SARL MALAUQUES HABITAT**  
23, rue des Vieux Jardins  
84410 FLASSAN  
Tél: 06 62 56 14 63  
987 429 594 R.C.S. AVIGNON

## **PREMIERE RESOLUTION - APPROBATION DES COMPTES**

L'assemblée générale, après avoir entendu la lecture du rapport de gestion du Gérant, approuve les comptes annuels de l'exercice clos le 31 décembre 2024 tels qu'ils ont été présentés, ainsi que les opérations traduites dans ces comptes.

En conséquence, elle donne au Gérant quitus entier et sans réserve de l'exécution de son mandat pour ledit exercice.

L'assemblée générale prend acte que les comptes de l'exercice écoulé ne prennent pas en charge de dépenses non déductibles du résultat fiscal, visées à l'article 39, 4 du Code général des impôts.

*Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité des voix.*

## **DEUXIEME RESOLUTION - AFFECTATION DU RESULTAT – DISTRIBUTION DE DIVIDENDES**

### **Affectation du résultat**

L'assemblée générale décide d'affecter le déficit de l'exercice s'élevant à 650,46 euros de la manière suivante :

### **Origine**

- Résultat déficitaire de l'exercice : 650,46 euros.

### **Affectation**

- Report à nouveau (débiteur) : 650,46 euros.

*Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité des voix.*

### **TROISIEME RESOLUTION – POURSUITE D'ACTIVITE**

Suite à l'affectation du résultat de l'exercice clos le 31 décembre 2024, les associés constatent que les capitaux propres de la société sont devenus inférieurs à la moitié du capital social et décident de ne pas prononcer la dissolution anticipée de la société et donc de poursuivre l'activité.

*Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité des voix.*

### **QUATRIEME RESOLUTION - DELEGATION DE POUVOIR EN VUE DES FORMALITES**

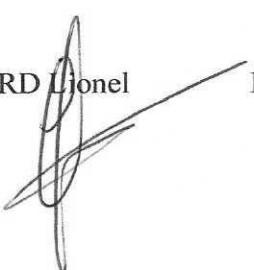
L'assemblée générale délègue tous pouvoirs au porteur d'une copie ou d'un extrait des présentes à l'effet d'accomplir toutes les formalités légales.

*Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité des voix.*

L'ordre du jour étant épuisé et personne ne demandant plus la parole, la séance levée à 10h00.

De tout ce que dessus il a été dressé le présent procès-verbal qui, après lecture, a été signé par les membres du bureau.

ICARD Lionel



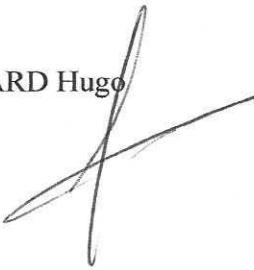
IMMOBILIÈRE ICARD

*Représentée par Monsieur ICARD Hugo*

ICARD Nathalie



ICARD Hugo



IMMOBILIÈRE NATHY

*Représentée par Monsieur ICARD Hugo*

SARL MALAUQUES HABITAT  
23, rue des Vieux Jardins  
84410 FLASSAN  
Tél: 06 62 56 14 63  
087 429 594 R.C.S. AVIGNON